



3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31



aix-marseille

# académie

## bulletin académique

n° 420

du 21 avril 2008



## SOMMAIRE

<b>DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE</b>	
- Liste d'aptitude dites "tour extérieur" pour l'accès des maîtres contractuels ou agrées des établissements d'enseignement privé - Tableau d'avancement à la hors classe des agrégés et des professeurs de chaire supérieure - Liste d'aptitude des professeurs agrégés - Année scolaire 2008/2009	<b>1</b>
- Liste d'aptitude dites "tour extérieur" des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé, à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2008/2009	<b>7</b>
- Intégration : accès exceptionnel par liste d'aptitude des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé, rémunérés en tant qu'adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, professeur de lycée professionnel ou des professeurs d'éducation physique et sportive - Intégration : accès exceptionnel par liste d'aptitude des maîtres rémunérés en tant que PEGC à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2008/2009	<b>11</b>
- Tableau d'avancement à la hors classe des échelles de rémunération de professeur certifié, professeur de lycée professionnel, professeur d'enseignement général de collège, chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive ou de professeur d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2008/2009	<b>17</b>
- Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des échelles de rémunération de professeur d'enseignement général de collège et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2008/2009	<b>23</b>
- Notation administrative des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat pour l'année scolaire 2007/2008	<b>26</b>
<b>DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS</b>	
- Organisation des examens - Session 2008	<b>30</b>
- Olympiades académiques des géosciences - Année 2007-2008	<b>32</b>
- Avis d'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs	<b>35</b>
<b>DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE</b>	
- Concours de recrutement des personnels de direction - session 2009 : réunion d'information et inscription au dispositif de formation	<b>37</b>

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-222 du 21/04/2009

### **LISTE D'APTITUDE DITES "TOUR EXTERIEUR" POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE - TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES AGREGES ET DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE - LISTE D'APTITUDE DES PROFESSEURS AGREGES - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Références : décret 64.217 du 10/03/1964 modifié (RLR 531-7) - Décret 72-580 du 04/07/1972 modifié (RLR 820-0)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

### **Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la HORS CLASSE de l'échelle de rémunération des professeurs AGREGES et des professeurs de chaire supérieure**

#### **I- Conditions générales de recevabilité :**

##### **→ ACCES A LA HORS CLASSE DES AGREGES**

- Les maîtres doivent avoir atteint au **31 décembre 2007** au moins le **7<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale.
- **Etre en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2008** ou **bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité** (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).

##### **→ ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE**

- Etre professeur **agrégé hors classe** ou avoir atteint au moins le **6<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur **agrégé de classe normale au 1<sup>er</sup> septembre 2008**.
- **Etre en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2008** ou **bénéficiaire de l'un des congés précités**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.

#### **II- Procédure et calendrier :**

- Chaque candidat remplira la **fiche de candidature en annexe 1**
- Les fiches dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division de l'Enseignement Privé pour le

**Mercredi 7 mai 2008, délai de rigueur**

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date **sera rejeté**.

<b>Conditions d'inscription pour la liste d'Aptitude des Agrégés</b>
--

**I- Conditions générales de recevabilité :**

**→ ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES AGREGES**

- **Etre professeur certifié, professeur d'EPS ou professeur de lycée professionnel, en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2008.** Les professeurs de lycée professionnel seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié du corps d'inspection ; il en sera de même pour les professeurs certifiés enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- **Ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité :** congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale.

**II- Conditions d'âge et de service appréciées au 1<sup>er</sup> octobre 2008:**

- **Etre âgé de 40 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre 2008.**
- **justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, d'EPS ou de lycée professionnel**

Les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

**III- Procédure et calendrier :**

- Chaque candidat remplira **la fiche individuelle de candidature**, jointe en annexe 2.
- **le curriculum vitae**, selon le modèle joint en annexe 3. qui ne devra pas dépasser 2 pages.
- **une lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser 2 pages dactylographiées qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.
- **La copie des attestations de diplômes et, le cas échéant d'admissibilité au concours de l'agrégation.**
- **Des rapports d'inspections**

Le dossier complet sera remis au chef d'établissement qui le transmettra à la Division des Etablissements d'Enseignement Privé pour le :

**Mercredi 7 mai 2008, délai de rigueur.**

**Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.**

Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

## ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE  
PROFESSEUR AGREGE ET DE PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE**

(décret n°64-217 du 10 mars 1964, art. 7 et n°72-580 du 4 juillet 1972)

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... PRENOMS : ..... Type, nom et ville de l'établissement d'exercice : ..... .....		NOM DE JEUNE FILLE : ..... DATE DE NAISSANCE : .. / .. / .....	
<b>NOTE PEDAGOGIQUE arrêtée au 31 AOUT 2007</b> (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue : ..... Date de l'inspection : .. / .. / .....			A remplir par le rectorat POINTS NOTE
<b>TITRES à la date limite de dépôt des candidatures (1)</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) <input type="checkbox"/> <b>Accès à l'échelle de rémunération par concours</b> (externe ou CAER) <b>20 pts</b> <input type="checkbox"/> <b>DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES</b> (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : <b>10 pts</b> <input type="checkbox"/> <b>Doctorat d'Etat ou Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur</b> répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (non cumulables avec la 2 <sup>ème</sup> rubrique) <b>20 pts</b> <input type="checkbox"/> <b>Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés</b> dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : <b>10 pts</b> (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés)			POINTS TITRES
<b>ECHELON AU 31 DECEMBRE 2007</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : ..... (5pts par échelon à partir du 7 <sup>ème</sup> jusqu'au 11 <sup>ème</sup> inclus) Date d'entrée dans le 11 <sup>ème</sup> échelon : .. / .. / ..... Ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon au 31/12/2007: Ans : ... Mois : ... Jours : ... <b>2 points</b> par année d'ancienneté au 11 <sup>ème</sup> échelon dans la limite de 3 années, ou <b>30 pts</b> pour 4 années au 11 <sup>ème</sup> échelon ,et <b>2pts</b> par année au-delà de 4 années au 11 <sup>ème</sup> échelon plafonnés à 10 pts			POINTS ECHELON
<b>AFFECTATION EN ZEP : 10pts</b> (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			POINTS ZEP
<b>FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX 10 pts</b> (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation en ZEP) (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			POINTS CHEF DE TRAVAUX
			<b>TOTAL POINTS</b>

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à ....., le .....

**Signature****Avis du Recteur**

## LISTE D'APTITUDE D ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE

FICHE INDIVIDUELLEDISCIPLINE : ..... OPTION :  
.....

<b>NOM /PRENOM</b> (Nom de jeune fille éventuellement)					
<b>DATE DE NAISSANCE</b>					
TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES (Année d'obtention)					
GRADE ET ECHELON DATE DE PROMOTION DANS CET ECHELON					
TYPE DE CONCOURS DATE DE LA SESSION					
ETABLISSEMENT D'EXERCICE (Nom et ville)					
DETAIL DU SERVICE D'ENSEIGNEMENT ASSURE PENDANT LA PRESENTE ANNEE SCOLAIRE (préciser le niveau des classes)					
NOTES PEDAGOGIQUES OBTENUES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
<b>AVIS DE L'IA IPR</b>					
<b>AVIS MOTIVE DU RECTEUR</b>					

## LISTE D'APTITUDE ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE -TOUR EXTERIEUR

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONYMIQUE ..... NOM MARITAL .....

PRENOM ..... DATE DE NAISSANCE .. / .. / .....

DISTINCTIONS HONORIFIQUES ..... GRADE .....

**A. FORMATION**a) Formation initiale (titres universitaires français au delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (*pour les diplômés d'enseignement technologique*), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date : .. / .. / .....

b) formation continue (qualifications )

- date : .. / .. / .....

**B. MODE D ACCES A L ECHELLE DE REMUNERATION ACTUELLE :**

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date : .. / .. / .....

- date : .. / .. / .....

- date : .. / .. / .....

OU

2) Liste d'aptitude :

-

**C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)**

- date : .. / .. / .....

(1) CAFEP & CAER CAPES,CAPET,PEPS,PLP *préciser interne, externe, réservé* , IPES

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

**ANNEXE 3 (suite)**

<b>LISTE D'APTITUDE ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE</b>
--

**CURRICULUM VITAE 2/2**

**D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL**

Poste occupé au 1/09/2008 :

Type d'établissement LGTP, LPP, CP, ZEP ou collège ambition réussite	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs ( 6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP ZEP	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement( classe) & nature du poste	Durée d'affectation

**E- ACTIVITES ASSUREES**

a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-  
-  
-  
-

b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-  
-  
-  
-

c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-  
-  
-  
-

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-223 du 21/04/2009

### **LISTE D'APTITUDE DITES "TOUR EXTERIEUR" DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE, A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES OU DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Référence : décret 64-217 du 10 mars 1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

#### **Conditions d'accès à l'échelle de rémunération :**

##### **I- Conditions générales de recevabilité**

###### **I.1 Les personnels concernés :**

- Etre en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2008
- Les maîtres contractuels ou agréés en congé de longue maladie ou longue durée, peuvent faire acte de candidature, toutefois il ne pourront bénéficier d'une nomination que dans la mesure où ils rempliront les conditions d'aptitude physique avant la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils doivent effectuer leur période probatoire.

###### **I-2 Conditions d'âge et de service, appréciées au 1<sup>er</sup> octobre 2008 :**

- Avoir 40 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre 2008
- Ne sont pas recevables les candidatures des maîtres qui, sauf recul de la limite d'âge, atteindraient 65 ans avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009 puisqu'ils ne seraient pas en mesure d'effectuer la totalité de la période probatoire d'un an
- Il en est de même pour les maîtres de moins de 65 ans qui seraient mis en retraite avant la fin de leur période probatoire et des agents en Cessation Progressive d'Activité, s'ils réunissent les conditions requises pour une pension à jouissance immédiate avant d'avoir pu achever leur période probatoire
- Justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement dont 5 ans accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une échelle de rémunération de personnel enseignant titulaire. Toutefois les maîtres en EPS assimilés aux chargés d'enseignement d'EPS ou aux PEGC appartenant à une section comportant la valence EPS, doivent justifier, sans condition de titre, de 15 ans de services effectifs d'enseignement, dont 10 accomplis en qualité de titulaire.

### **I-3 Conditions de titre :**

- **Pour les professeurs certifiés**, être détenteur d'une licence ou de l'un des titres fixés par l'arrêté du 6 janvier 1989 modifié (RLR 822-0) ou l'un des titres fixés par l'arrêté du 7 juillet 1992 (titres permettant de se présenter aux concours externes ou internes –CAPES (CAFEP et CAER)- CAPET(CAFEP)-CAPEPS-
- Est également admise une attestation d'inscription en 4<sup>ème</sup> année d'études post-secondaires, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de l'arrêté du 24 juin 2003 modifiant l'arrêté du 7 juillet 1992
- **Pour les professeurs D'EPS**, posséder une licence STAPS, de l'examen probatoire du CAPEPS ( P2B ) ou l'un des titres fixés par l'arrêté du 7 juillet 1992 modifié et sans condition de titre pour les chargés d'enseignement d'EPS et PEGC en EPS
- Les candidats qui font acte de candidature dans une autre discipline que celle à laquelle leur titre leur donne accès, doivent justifier à leur dépôt de candidature, d'au moins 5 ans d'exercice dans cette discipline ; leur candidature ne pourra être retenue qu'après avis favorable de l'inspection de la discipline concernée, saisie par les services rectoraux
- Les enseignants possédant une licence donnant accès à deux disciplines de recrutement y compris la documentation, doivent choisir l'une ou l'autre de ces disciplines ; leur candidature, soumise à l'avis du corps d'inspection de la discipline, pourra être appréciée en prenant en compte la discipline dans laquelle ils exercent ou ont exercé. S'ils sont promus, ce changement de discipline sera alors définitif.
- Les candidats possédant deux licences et exerçant dans les deux disciplines correspondantes, qui s'inscrivent sur les deux listes devront indiquer leur choix prioritaire.

### **II- Procédure et Calendrier**

- Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature jointe en annexe, qui après avoir été datée et signée, sera remise au chef d'établissement, accompagnée des copies des titres ainsi que du **dernier rapport d'inspection et du dernier arrêté de promotion**.
- Les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises par voie hiérarchique, sous le timbre de la **Division des Etablissements d'Enseignement Privé pour le :**

**Mercredi 7 mai 2008, délai de rigueur.**

→ Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date sera rejetée**.

#### **NOTA BENE :**

Les candidats(tes) à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIÉS devront, pour que leur année de stage puisse être validée, **avoir en 2008/2009** une occupation réglementaire de service de **9H sur 18H minimum** en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique (un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel étant appelé à poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel ).

**En cas de double candidature**, au tour extérieur et à une liste dite « d'intégration », sauf demande contraire formulée lors du dépôt des candidatures, les intéressés seront promus, s'ils sont retenus sur les deux listes, **au tour extérieur**.

**Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente note, y compris auprès des personnels absents.**

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

## ANNEXE

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

CANDIDATURE AUX LISTES D'APTITUDE DITES « AU TOUR EXTERIEUR » POUR L'ACCES AUX ECHELLES DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES OU DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié (article 7)

DISCIPLINE : ..... OPTION .....

<b>1- SITUATION ACTUELLE</b> <b>NOM :</b> ..... <b>PRENOMS :</b> .....	<b>NOM DE JEUNE FILLE :</b> ..... <b>DATE DE NAISSANCE :</b> .../.../..... Conditions d'Age : 40 ans au 01/10/2008.	A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE RECTORAT <b>NOTE :</b>
<b>ETABLISSEMENT D'AFFECTATION PRINCIPALE :</b> .....	Affectation en Zone d'éducation Prioritaire : <input type="checkbox"/> AFFECTATION EN CLG « AMBITION REUSSITE » : <input type="checkbox"/>	<b>Bonif zep ou Ambition réussite</b>
<b>2- TITRES : JOINDRE OBLIGATOIREMENT les pièces justificatives</b>  <b><u>A ACCES A L'ECHELLE DE REMUNIERATION DES CERTIFIES</u></b>  <input type="checkbox"/> Bi Admissibilité Agrégation (70 pts) <input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (40 pts) <input type="checkbox"/> Bi Admissibilité CAPES, CAPET, PLP2 (concours externe CAFEP ou CAER) (50 pts) non cumulable avec une admissibilité CAPES, CAPET ou PLP) <input type="checkbox"/> Admissibilité CAPES, CAPET, PLP2 (concours externe CAFEP ou CAER) (30 pts) (les points attribués au titre de ces 4 rubriques ne peuvent excéder 70 points) <input type="checkbox"/> Diplôme d'Ingénieur (20 pts) <input type="checkbox"/> DES ou Maîtrise non cumulable (25 pts) <input type="checkbox"/> DEA ou DESS non cumulable (10 pts) <input type="checkbox"/> Doctorat du 3 <sup>ème</sup> cycle ou Doctorat d'Etat ou Doctorat institué par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (20 pts) <input type="checkbox"/> Maîtrise documentation & information scientifique & technique (15 pts) <input type="checkbox"/> DESS en information & documentation (17 pts) <input type="checkbox"/> DESS en documentation & technologie avancée (17 pts) <input type="checkbox"/> DESS informatique documentaire (17 pts) <input type="checkbox"/> DESS en information, documentation & informatique (17 pts) <input type="checkbox"/> DESS gestion des systèmes documentaires d'information scientifique & technique (17 pts) <input type="checkbox"/> DESS techniques d'archives & de documentation (17 pts) <input type="checkbox"/> Diplôme supérieur de bibliothécaire (15 pts) <input type="checkbox"/> Diplôme INTD (17 pts)  <b><u>NB : FAUTE DE JUSTIFICATIF, AUCUNE BONIFICATION NE SERA ACCORDEE</u></b>		<b>Points TITRES</b>
<b><u>B ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEUR EPS</u></b>  <input type="checkbox"/> Bi Admissibilité Agrégation (100 pts) <input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (90 pts) <input type="checkbox"/> deux Admissibilités CAPEPS OU 2 fois LA MOYENNE AVANT 1979 (85 pts) <input type="checkbox"/> Admissibilité CAPEPS OU LA MOYENNE AVANT 1979 (80 pts) <input type="checkbox"/> Brevet supérieur d'état d'EPS (80 pts) <input type="checkbox"/> DEA STAPS (80 pts) <input type="checkbox"/> Maîtrise STAPS (75 pts) <input type="checkbox"/> Licence STAPS ou P2B (70 pts) <input type="checkbox"/> Diplôme UGSEL de professeur d' EPS délivré par l'ENEPFC ou l'ILEPS ou diplôme de monitrice d'EPS délivré par l'ENEPFC (70 pts) <input type="checkbox"/> Diplôme UGSEL de professeur adjoint d' EPS (40 pts) <input type="checkbox"/> DEUG STAPS ou P2A (45pts) <input type="checkbox"/> Maîtrise UGSEL 2 <sup>ème</sup> degré ou Diplôme UGSEL de maître d'EPS (35pts) <input type="checkbox"/> P1 (35 pts) Pour les rubriques qui précèdent, il ne sera tenu compte que du niveau le plus élevé  <input type="checkbox"/> Licence d'enseignement autre que STAPS (10 pts) <input type="checkbox"/> Maîtrise autre que STAPS (20 pts) <input type="checkbox"/> DES ou DEA OU DESS AUTRE QUE STAPS (30 pts) <input type="checkbox"/> DOCTORAT du 3 <sup>ème</sup> cycle ou Diplôme de l'INSEP et Diplôme de l'ENSEP (30 pts) <input type="checkbox"/> Doctorat d'état ou doctorat institué par la loi 84-52 de janvier 84 (30 pts) Les bonifications attribuées au titre des cinq dernier cas ne sont pas cumulables entre elles  <b><u>NB: FAUTE DE JUSTIFICATIF, aucune bonification ne sera accordée.</u></b>		<b>Total POINTS TITRES</b>

**3- ECHELON AU 31 AOUT 2007: joindre obligatoirement les pièces justificatives, le ou les derniers arrêtés d'échelon**

**A- ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES**

CLASSE NORMALE

Echelon au 31 août 2007 (10 pts par échelon)  
Ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon au 31 août 2007 (3 pts par année dans la limite de 25 pts)  
Toute année commencée est comptée comme année pleine : Ans : ... Mois : ... Jours : ...

HORS CLASSE

Echelon au 31 août 2007 (70 pts + 10 pts par échelon jusqu'au 5<sup>ème</sup>)  
Ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon au 31 août 2007 (135 pts)  
Toute année commencée est comptée comme année pleine : Ans : ... Mois : ... Jours : ...

CLASSE EXCEPTIONNELLE (135 pts)

**B- ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS EPS**

CLASSE NORMALE

Echelon au 31 août 2007 (10 pts par échelon)  
Ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon au 31 août 2007 (1 pt par année d'ancienneté dans la limite de 5 pts)  
Toute année commencée est comptée comme année pleine : Ans : ... Mois : ... Jours : ...

HORS CLASSE

Echelon au 31 août 2007 (60 pts + 10 pts par échelon)  
Ancienneté dans le 5 & le 6<sup>ème</sup> échelon à la même date (1 pt par année d'ancienneté dans la limite de 5 points)  
Toute année commencée est comptée comme année pleine : Ans : ... Mois : ... Jours : ...

CLASSE EXCEPTIONNELLE (125 pts)

**NB : FAUTE DE JUSTIFICATIF, aucune bonification ne sera accordée**

**TOTAL POINTS  
TITRES**

**4- ETAT DES SERVICES d'ENSEIGNEMENT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

**ACCES à l'Echelle de rémunération de Certifié ou de PEPS : 10 ans de services d'enseignement effectifs dont 5 accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une catégorie de personnel enseignant titulaire.**

**ACCES à l'ER de PEPS des CE EPS ou des PEGC à valence EPS : 15 ans de services d'enseignement effectifs dont 10 accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une catégorie de personnel enseignant titulaire.**

ANNEE (S) SCOLAIRE(S)	DISCIPLINE	ECHELLE DE REMUNERATION	ETABLISSEMENT(S)	Nombre d'heures : TC tps complet, TP tps partiel TI tps incomplet	Total des services (1)

(1) les services doivent être approuvés par le Recteur d'Académie. Ils constituent une des conditions de recevabilité de la candidature

**Ayant pris connaissance de la note de service, ayant joint mon dernier rapport d'inspection et le dernier arrêté de promotion je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à.....le .....

Visa et cachet de l'établissement

**SIGNATURE DU MAITRE**

**Avis du Recteur**

**TOTAL DES POINTS :**

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-224 du 21/04/2009

**INTEGRATION : ACCES EXCEPTIONNEL PAR LISTE D'APTITUDE DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE, REMUNERES EN TANT QU'ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT PAR LISTE D'APTITUDE A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES, PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL OU DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - INTEGRATION : ACCES EXCEPTIONNEL PAR LISTE D'APTITUDE DES MAITRES REMUNERES EN TANT QUE PEGC A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES OU DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Références : décret 90.1003 du 7/11/1990 et décret 94.357 du 05/05/1994

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

**Conditions d'accès des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des PEGC à l'échelle de rémunération des professeurs Certifiés, professeurs de lycée professionnel ou professeurs d'EPS.**

### Conditions de recevabilité

#### I-A Conditions d'âge

- **Aucune condition d'âge** pour les maîtres qui au **31 août 2007** sont classés dans l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement, chargés d'enseignement EPS, ou PEGC.
- Cependant, les candidatures des maîtres qui atteindraient 65 ans avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008, sauf recul de la limite d'âge, ne pourront être retenues, car ils ne seraient pas en mesure d'effectuer le stage probatoire d'un an. Il en est de même pour les maîtres de moins de 65 ans qui seraient admis à la retraite avant la fin de la période probatoire et des agents en Cessation Progressive d'Activité qui réuniraient les conditions requises pour une pension à jouissance immédiate avant d'avoir pu achever leur période probatoire.

#### I-B Conditions de service

- **Justifier de 5 ans de services effectifs d'enseignement au 1/10/2008.**
- **Etre en activité au 01/09/2008.**

#### I-C Conditions spécifiques

- Les candidats Chargés d'Enseignement d'EPS doivent être titulaires de la licence STAPS ou de l'examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive P2B.

- Les candidats à l'échelle de rémunération des PLP doivent, soit être en fonction dans un lycée professionnel privé sous contrat soit avoir exercé dans un tel établissement avant d'avoir été placés en congé.
- En cas de double candidature sur les listes d'intégration et les listes au tour extérieur, sauf demande contraire formulée par le maître, les candidats seront promus, s'ils sont inscrits sur ces listes au tour extérieur.
- Les adjoints d'enseignement, exerçant en lycée professionnel peuvent postuler aux deux échelles de rémunération des certifiés et des PLP, mais doivent dans ce cas-là mentionner leur choix préférentiel.

<b>Procédure et calendrier</b>
--------------------------------

- Chaque candidat(e) remplira la **fiche de candidature** souhaitée, jointe en annexe 1 à 4.
- Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement accompagnées des **copies des titres** pour toute première demande\*\* ou tout *nouveau* titre ainsi que du **rapport d'inspection spéciale** pour l'accès à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement.

NB :\*\* une demande formulée antérieurement à l'année scolaire passée est assimilée à une nouvelle demande : les pièces doivent être jointes à la fiche de candidature.

les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises PAR LA VOIE HIERARCHIQUE, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE** pour le

**mercredi 7 mai 2008, délai de rigueur.**

Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date sera rejetée.**

**NOTA BENE :**

Les candidats(tes) à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES devront, pour que leur année de stage puisse être validée, avoir en 2008/2009 une occupation réglementaire de service de 9H sur 18H minimum(10/20h en EPS) en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique (Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel étant appelé à poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel).

**Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès de vos personnels, y compris les absents.**

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

**LISTE D'APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS MAITRES CONTRACTUELS  
ADJOINTS OU CHARGES D'ENSEIGNEMENT,  
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES**  
Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande \*\*

Renouvellement

**cochez la case** si vous comptez faire acte de candidature à la liste d'aptitude dite « Tour extérieur Certifié »

**cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite Intégration PLP

DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **CERTIFIES**  **PLP**

Rappel Les candidat(e)s à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES devront, pour que leur année de stage puisse être validée, avoir en 2008/2009 une occupation réglementaire de service de 9H sur 18H minimum en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique

**DISCIPLINE** : .....

**OPTION** : .....

**NOM** : .....

**NOM DE JEUNE FILLE** : .....

**prénom** : .....

**Date de naissance** : .. / .. / .....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville):**

<p>→ <b>ECHELON AU 31 AOUT 2007</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ <b>DATE D'ACCES A CET ECHELON</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (<b>joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale AECE</b>)</p> <p>→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI <b>préciser la date d'accès : 01/09/2...</b> <input type="checkbox"/> NON</p> <p>→ êtes-vous titulaire d'une <b>LICENCE</b> ou <b>TITRE</b> ou <b>DIPLOME EQUIVALENT</b> sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins <b>3 ans</b> précisez lequel :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 500px; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p><small>** si 1° demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement copie du titre</small></p> <p style="text-align: right;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</p>	<p>Réservé au Rectorat</p> <div style="text-align: center;"> <input style="width: 60px; height: 20px; border: 1px solid black; border-radius: 10px;" type="text"/>  <input style="width: 60px; height: 20px; border: 1px solid black; border-radius: 10px;" type="text"/>  <input style="width: 60px; height: 20px; border: 1px solid black; border-radius: 10px;" type="text"/>  <input style="width: 60px; height: 20px; border: 1px solid black; border-radius: 10px;" type="text"/> </div>
--	--

**ETAT DES SERVICES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008.**

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)  
( **SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION** )

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joints les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE  
SIGNATURE DU MAITRE

A ..... le .....

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS  
MAITRES CONTRACTUELS REMUNERES EN TANT QU'ADJOINT OU CHARGE D'ENSEIGNEMENT,  
A L'ECHELLE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande \*\*

Renouvellement

**cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Intégration Certifié**

DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **PLP**  **CERTIFIES**

Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel devra poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel.

**DISCIPLINE** : .....

**OPTION** : .....

**NOM** : .....

**NOM DE JEUNE FILLE** : .....

**prénom** : .....

**Date de naissance** : ..../..../....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville):**

<p>→ <b>ECHELON AU 31 AOUT 2007</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ <b>DATE D'ACCES A CET ECHELON</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale AECE)</p> <p>→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI <b>préciser la date d'accès : 01/09/2...</b> <input type="checkbox"/> NON</p> <p>→ êtes-vous titulaire d'une <b>LICENCE</b> ou <b>TITRE</b> ou <b>DIPLOME EQUIVALENT</b> sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins 3 ans <i>précisez lequel</i></p> <p style="text-align: center;"><input style="width: 500px; height: 20px;" type="text"/></p> <p><small>**en cas de 1° demande, joindre obligatoirement copie du titre</small></p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</b></p>	<p style="text-align: center;">Réservé au Rectorat</p> <p style="text-align: center;"><input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/></p>
--	--

**ETAT DES SERVICES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

( SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION )

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE ( temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joins les pièces demandées.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS  
MAITRES CONTRACTUELS REMUNERES EN TANT QU'ADJOINT OU CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS,  
A L'EHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS EPS**

Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande \*\*  Renouvellement

**cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Tour extérieur Professeur EPS**

**DISCIPLINE : EPS**

**NOM :** .....

**NOM DE JEUNE FILLE :** .....

**prénom :** .....

**Date de naissance :** ..../..../....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION(nom et ville) :**

.....

<p>→ <b>EHELON AU 31 AOUT 2007</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ <b>DATE D'ACCES A CET EHELON</b> <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale AECE)</p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI <b>préciser la date d'accès : 01/09/2...</b> <input type="checkbox"/> NON</p> <p>êtes-vous titulaire d'une <b>LICENCE , TITRE</b> ou <b>DIPLOME EQUIVALENT</b> sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins <b>3 ans</b> <i>précisez lequel :</i></p> <p><input style="width: 500px; height: 20px;" type="text"/></p> <p><b>** si 1° demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement copie du titre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</b></p>	<p>Réservé au Rectorat</p> <p><input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/></p>
---	--

**ETAT DES SERVICES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

**SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION**

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joins les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE ..... A ..... le .....

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS MAITRES CONTRACTUELS, REMUNERES EN TANT QUE PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE, AUX ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEURS CERTIFIES OU DE PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Décret N°94-357 du 5 mai 1994

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande \*\*

Renouvellement

DISCIPLINE : .....  
 NOM : .....  
 prénom : .....

OPTION : .....  
 NOM DE JEUNE FILLE : .....  
 Date de naissance : ..../..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION(nom et ville) :

<p><b>TITRES</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>DEUG</b> ou <b>BTS</b> ou <b>DUT</b> ou <b>titre ou diplôme</b> sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années. <u>Année d'obtention</u> : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> <b>LICENCE</b> ou <b>titre ou diplôme</b> permettant de se présenter aux concours du CAPES, du CAPET, (concours externe CAFEP ou CAER ) <u>Année d'obtention</u> <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> <b>LICENCE STAPS</b> ou <b>titre ou diplôme</b> permettant de se présenter au concours du CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER) <u>Année d'obtention</u> <input type="text"/></p> <p><b>**en cas de 1° demande, joindre obligatoirement copie du titre</b></p> <p>→ <b>ECHELON AU 31 AOUT 2007</b> <input type="text"/></p> <p>→ <b>DATE D'ACCES A CET ECHELON</b> <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;"><b>TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</b></p>	<p>Réservé au Rectorat</p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>
--	--

**ETAT DES SERVICES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

( SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION )

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joints les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE ..... A ..... le .....  
 SIGNATURE DU MAITRE ..... TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-225 du 21/04/2009

### **TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR CERTIFIE, PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL, PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE, CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OU DE PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Référence : décret 64-217 du 10 mars 1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

#### **I- Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe :**

- Etre en fonction au **01/09/2008**, ou **bénéficiaire de l'un des congés** entrant dans la définition de la position d'activité :congé de maladie ordinaire,de longue maladie ou de longue durée,de maternité,de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle,d'accompagnement d'une personne en fin de vie.
- Avoir atteint **au 31/12/07** le **7ème échelon** de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées.
- Les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS doivent de plus justifier **de 7 ans de services effectifs** depuis leur nomination dans leur échelle de rémunération.

#### **II- Procédure et calendrier :**

- Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature souhaitée, jointe en annexe (1 à 5).

Les fiches, accompagnées des **copies des titres** pour toute **nouvelle** demande (1) ou pour tout **nouveau titre** ou diplôme, dûment renseignées et datées par le candidat, seront remises à leur chef d'établissement et transmises par **voie hiérarchique**, sous le timbre de la **Division Des Etablissements d'Enseignement Privé pour le :**

#### **Mercredi 7 mai 2008, délai de rigueur**

Toute demande incomplète ou parvenue après cette date **sera rejetée**.

Sont considérées en renouvellement, les demandes déjà formulées l'année précédente. Si la demande avait été formulée antérieurement, on considère que c'est une nouvelle demande.

***Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés de votre établissement, y compris des absents.***

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L ECHELLE DE REMUNERATION DES  
PROFESSEURS CERTIFIES**

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande     Renouvellement

**DISCIPLINE :** ..... **OPTION :** .....  
**NOM :** ..... **NOM DE JEUNE FILLE :** .....  
**prénom :** ..... **Date de naissance :** ..../..../....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION(nom et ville) :**

.....

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire

note administrative au 31/08/2007 ...../40  
note pédagogique au 31/08/2007 ...../60

Réservé au  
Rectorat

**TITRES**

**joindre obligatoirement** les copies des titres & diplômes en cas de première demande

- Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année : .....  
 Admission au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER) : Année : .....  
 Admissibilité au concours de Chefs de travaux : Année : .....  
 DES ou Maîtrise : Année : .....  
 DEA ou DESS, diplôme de l' ENEP ou de l' ILEPS : Année : .....  
 Diplôme d'ingénieur : Année : .....  
 Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveaux I et II en application de la loi  
n° 71-577 du 16 juillet 1971 : .....  
 Doctorat d'Etat  
 Autres diplômes : .....




**ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON**

ECHELLE DE REMUNERATION :

CLASSE NORMALE : Echelon au 31 décembre 2007

Ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon à la même date :




TOTAL DES POINTS de BONIFICATION

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Décret N° 64-217 du 10 mars 1964 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande  Renouvellement

DISCIPLINE : ..... OPTION : .....  
 NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....  
 prénom : ..... Date de naissance : ..../..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : .....

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire

<p>Note administrative au 31/08/2007...../40                  Note pédagogique au 31/08/2007 (précisez l'année d'obtention)...../60</p> <p>EXERCEZ-VOUS LES FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p><b>TITRES : <u>joindre obligatoirement les copies des titres &amp; diplômes en cas de première demande</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admission au concours PLP2 (concours externe CAFEP ou CAER): Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admission par liste d'aptitude de PLP2 : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité au concours PLP2 : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité au concours PT Chef de Trav., CAPES, CAPET (externe, CAFEP ou CAER)                  Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admission au concours de Chef de travaux : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admission au concours de PLP1 ou CAPCET : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admission par liste d'aptitude de PLP1 : Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Année de reconversion effectuée avec succès en tant que PLP2 Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Titre ou diplôme sanctionnant après le bac                  2 années d'études : .....                  3 années d'études : .....                  4 années d'études : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveaux I et II en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme du meilleur ouvrier de France</p> <p style="text-align: center;"><b><u>ECHELLE DE REMUNERATION &amp; ECHELON :</u></b></p> <p>ECHELLE DE REMUNERATION : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>CLASSE NORMALE : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Echelon au 31 décembre 2007: <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Ancienneté dans le 11ème échelon à la même date : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</p>	<p>Réservé au RECTORAT</p>
--	--------------------------------

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A le .....

SIGNATURE DU MAITRE

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....  
 TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L' ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE**  
 Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande     Renouvellement

**DISCIPLINE :** ..... **OPTION :** .....  
**NOM :** ..... **NOM DE JEUNE FILLE :** .....  
**prénom :** ..... **Date de naissance :** ..../..../....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :** .....

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire   



note administrative au 31/08/2007 ...../40 note pédagogique au 31/08/2007 ...../60	Réservé au Rectorat
<p><b><u>TITRES :</u></b></p> <p><b>joindre obligatoirement</b> les copies des titres &amp; diplômes en cas de première demande</p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : ..... Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité au CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP2 (concours externe, CAFEP ou CAER) Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Doctorat, DEA, DES, DESS, Maîtrise : ..... Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Licence ou équivalent: ..... Année : .....</p> <p><input type="checkbox"/> DEUG ou équivalent : ..... Année : .....</p>	
<p><b><u>ECHELLE DE REMUNERATION &amp; ECHELON :</u></b></p> <p>ECHELLE DE REMUNERATION : <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>CLASSE NORMALE : <b>Echelon au 31 décembre 2007:</b> <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon à la même date : <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;">TOTAL DES POINTS de BONIFICATION</p>	
<p style="text-align: right;">TOTAL DES POINTS de BONIFICATION</p>	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié et complété

FICHE DE CANDIDATURE

[ ] 1ère demande [ ] Renouvellement

DISCIPLINE : ..... OPTION : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

prénom : ..... Date de naissance : ..../..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : .....

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire [ ]

( )

note administrative au 31/08/2007...../40		Réservé au Rectorat
note pédagogique au 31/08/2007...../60		
<b>TITRES :</b>		
joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande		
<input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) :	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Admissibilité au CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP2 (concours externe, CAFEP ou CAER)	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Brevet Supérieur d'Etat	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> DEA, DES, DESS, Maîtrise :	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Licence STAPS ou P2B	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Diplôme ENSEP ou INSEP	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Doctorat :	Année : .....	( )
<input type="checkbox"/> Diplôme UGSEL de professeur d'EPS délivré par l'ENEPEC ou l'ILEPS, Diplôme de monitrice délivré par l'Ecole normale d'éducation physique féminine catholique		
<b>ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON :</b>		
ECHELLE DE REMUNERATION :	[ ]	( )
CLASSE NORMALE : Echelon au 31 décembre 2007:	[ ]	( )
Ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon à la même date :	[ ]	( )
TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION		( )

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT



## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-226 du 21/04/2009

### **TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE ET DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Référence : décret 64-217 du 10 mars 1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

#### **Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de l'échelle de rémunération de PEGC ou de CE EPS**

- Avoir, au **31/12/2007**, atteint le 5ème échelon de la hors classe de l'une des échelles de rémunération concernées
- Etre en fonction au **01/09/2008**

#### **Procédure :**

- Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe 1 ou 2.

La fiche, dûment renseignée et datée par le candidat, sera remise au chef d'établissement et transmise par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE** pour le

**Mercredi 7 MAI 2008, délai de rigueur.**

**Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de cette note auprès de vos personnels y compris les absents.**

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

<b>AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PEGC</b> Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié
---

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande

Renouvellement

**DISCIPLINE :** ..... **OPTION :** .....

**NOM :** ..... **NOM DE JEUNE FILLE :** .....

**prénom :** ..... **Date de naissance :** .. / .. / .....

**ETABLISSEMENT D’AFFECTATION (nom et ville) :**

.....

<p><b>ECHELLE DE REMUNERATION</b></p> <p>→ ECHELLE DE REMUNERATION (1) : <input style="width: 150px; height: 25px;" type="text"/></p> <p>→ ECHELON AU 31 décembre 2007 : <input style="width: 150px; height: 25px;" type="text"/></p> <p>→ ANCIENNETE DANS LE 5<sup>ème</sup> ECHELON A LA MEME DATE : <input style="width: 150px; height: 25px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION</b></p> <p>(1) PEGC HORS CLASSE</p>	<p>Réservé au Rectorat</p> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">○</div> <div style="text-align: center; margin-top: 100px;">○</div>
---	--

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....

SIGNATURE DU MAITRE

CACHET ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

**AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION  
DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE HORS CLASSE**

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande

Renouvellement

DISCIPLINE : ..... OPTION : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

prénom : ..... Date de naissance : ..../..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville):  
.....

Réservé au Rectorat

ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON

→ ECHELLE DE REMUNERATION (1) :

→ ECHELON AU 31 DECEMBRE 2007 :

→ ANCIENNETE DANS LE 5<sup>ème</sup> ECHELON A LA MEME DATE :

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATIONS

(1) CE EPS HORS CLASSE

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A ..... le .....

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE .....

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/08-420-227 du 21/04/2009

### **NOTATION ADMINISTRATIVE DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008**

Références : Décret n° 60-388 du 22.04.1960 modifié (article 13) - Décret n° 72-580 du 04.07.1972 relatif au statut particulier des professeurs Agrégés - Décret n° 72-581 du 04.07.1972 relatif au statut particulier des professeurs Certifiés - Décret n° 72-582 du 04.07.1972 relatif au statut particulier des Chargés d'Enseignement - Décret n° 72-583 du 04.07.1972 relatif au statut particulier des Adjoints d'Enseignement - Décret n° 80-627 du 04.08.1980 relatif au statut particulier des Professeurs EPS - Décret n° 80-492 du 14.03.1986 relatif au statut particulier des PEGC - Décret n° 92-1189 du 06.11.1992 relatif au statut particulier des PLP modifié par le décret n° 2001-527 du 12.06.2001 - Décret n° 86-492 du 14.03.1986 relatif au statut particulier des PEGC - Circulaire n° 73-231 du 17.05.1973 relatif à la notation des Adjoints d'enseignement - Note de service n° 91-033 du 13.02.1991 modifiée par la note de service 94-262 du 02.11.1994 relative à la notation des professeurs certifiés - Note de service n° 92-197 du 03 juillet 1992 relative à la notation des Professeurs certifiés, Professeurs EPS, PLP

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

**Dans le cadre de l'application du module GI/GC (gestion individuelle/Gestion Collective), la procédure de notation administrative change, elle se fonde sur une nouvelle grille nationale et se caractérise essentiellement par la saisie et l'édition des notes en établissement (voir documentation sur Portail DEEP)**

La présente note décrit la NOUVELLE PROCEDURE INFORMATIQUE ET ADMINISTRATIVE qu'il convient de mettre en œuvre pour mener cette campagne.

#### **LE CALENDRIER DES OPERATIONS :**

la campagne de notation aura lieu du **23/04/2008** au **14/05/2008 inclus**.

Retour des notices de notation au rectorat pour le **23/05/2008, dernier délai**

#### **1- PRINCIPES GENERAUX DE NOTATION**

La nouvelle grille ne modifiant pas les notes maximales, il convient de vous fonder sur les notes arrêtées l'année passée.

##### **1-1 Appréciations littérales**

- vous devez proposer une note en adéquation avec les critères d'appréciations littérales.
- Les appréciations pour les maîtres en congé parental, en congé à caractère médical ne doivent pas être mentionnées.

## **1-2 Modalités d'attribution des notes :**

- **les maîtres contractuels sont notés sur 40 :**
- Pour éviter des erreurs, la progression ne peut s'effectuer que par **DEMI POINT ENTIER** jusqu'à 39 (37, 37.5, 38...) et par **DIXIEME ENTIER** au-delà du 39 (39, 39.10, 39.20 ...).
- la progression des notes n'est pas automatique.

## **NOTATION EXCEPTIONNELLE (augmentation ou diminution)**

Toute proposition d'augmentation ou de diminution de la note de l'an dernier **DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT CIRCONSTANCIE SEPARÉ.**

## **2- MAITRES CONCERNES :**

- TOUS LES MAITRES CONTRACTUELS (**grille 02-03-04-12-et MA**)
- TOUS LES MAITRES STAGIAIRES ISSUS DES CONCOURS (**grille 39 et 40**) vous saisirez la note moyenne prévue par la grille en fonction de leur échelon de reclassement.
- TOUS LES MAITRES STAGIAIRES ISSUS DE LISTES D'APTITUDE sont notés dans leur ancienne échelle de rémunération (AE) **grille 02.**
- Les chefs d'Etablissements qui assurent des fonctions d'enseignement seront directement notés par le Recteur.
- Les PEGC et CE EPS sont notés sur l'ancienne grille académique.
- Les délégués auxiliaires, les instituteurs spécialisés, les vacataires, les professeurs des Ecoles, les maîtres du public affectés dans des Etablissements Privés sous contrat, ne sont pas notés dans nos campagnes.

## **Précisions complémentaires :**

Les maîtres en CLM (congé longue maladie), CLD (congé longue durée), Congés de formation professionnelle, verront leur note précédente maintenue.

Les maîtres en congé de maternité ou en congé de maladie pendant une partie de l'année scolaire devront faire l'objet d'une notation dans les mêmes conditions qu'un enseignant qui exerce la totalité de son service sur une année scolaire.

## **3- PROCEDURE**

### **3-1 Saisie**

Vous saisirez vos propositions de note, et vos appréciations **du 23 avril 2008 au 14 mai 2008**

### **3-2 Edition des notices**

Vous procéderez ensuite à l'édition des notices en 3 exemplaires (1 original : Rectorat, 1 intéressé(e), 1 établissement)

A l'issue des éditions, vous

- apposerez ensuite sur cette fiche votre signature au bas au cadre 4
- ajouterez le cachet de votre Etablissement

- porterez la notice à la connaissance de l'enseignant
- informerez le maître de tout rapport circonstancié que vous jugerez utile de me faire parvenir.
- lui remettez un exemplaire, en conservez un et transmettez **l'original au Rectorat** (DEEP, Gestion Collective)

le maître concerné par la notation :

- devra dater et signer la fiche de notation dans le cadre 51,
- pourra mentionner dans le cadre 52 des observations éventuelles

### **3-3 transmission des notices**

Après avoir confirmé la fin de campagne, vous expédieriez le document original au Rectorat, DEEP.

## **4- EXAMEN DES PROPOSITIONS**

2 cas de figure :

### **4-1 NOTE ACCEPTEE PAR LE MAITRE**

#### **A- Maître qui ne subit pas de modifications dans le cadre de la procédure**

La note proposée sera validée et définitive : la notice est classée dans le dossier administratif du maître.

#### **B- Maître qui subit une modification dans le cadre de la procédure.**

La note harmonisée sera communiquée à l'agent sur la fiche originale (cadre 6) pour signature de l'intéressé(e) (cadre 71).

Dès réception, la fiche de notation, dûment signée par l'intéressée, devient définitive. Elle est classée dans le dossier administratif du maître.

### **4-2 NOTE CONTESTEE PAR LE MAITRE**

Votre proposition de note fait l'objet d'une contestation qui devra être mentionné en observations éventuelles. Le maître peut joindre une lettre de commentaire sous votre couvert. Vous pouvez apporter des éléments complémentaires dans un rapport que vous m'adresserez, après l'avoir communiqué à l'intéressé(e).

La note harmonisée sera communiquée à l'agent sur la fiche originale (cadre 6) pour signature (cadre 71).

Dès réception, la fiche de notation, dûment signée par l'intéressé(e), devient définitive. Elle est classée dans le dossier administratif du maître.

Vous trouverez en annexe, la nouvelle grille nationale.

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

Année scolaire 2007/2008

**GRILLES NATIONALES INDICATIVES DE REFERENCE DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES**

ECHELONS	PROFESSEUR CERTIFIE, PROF EPS, PLP, AE, CEEPS (grille 02)			AGREGE (grille 03)			AGREGE Hors Classe (grille 04)			HORS CLASSE (grille12)			MAITRES AUXILIAIRES		
	Note minima	note moyenne	note maxima	Note minimal	note moyenne	note maximal	Note minimal	note moyenne	note maximal	Note minimal	note moyenr	note maximale	Note minimal	note moyenne	note maximal
1	30	33,3	35	32	34	35	36,5	38,6	40	36,5	38,7	39,5	24	29,5	35
2	30	33,3	35	32	34	35	37,5	39	40	36,7	39	39,7	25,5	30,5	36
3	30	33,3	35	32,2	34,1	36	37,5	39,4	40	37,5	39,2	40	27	32	37
4	31	34,2	36	32,5	34,7	37	38	39,6	40	38,2	39,5	40	28,5	33	37,5
5	33,5	35,6	37,5	33,5	35,8	38	38,5	39,8	40	38,5	39,7	40	30,5	34,5	38,5
6	34,5	37	38,5	34,5	37,1	39	39	39,9	40	39	39,8	40	32,5	36	39
7	36	38	39	36	38,1	40				39,5	39,9	40	34,5	37	39,5
8	36,5	38,7	39,5	37	38,9	40							36,5	38,5	40
9	37	39,1	40	37,5	39,4	40									
10	38	39,3	40	38	39,6	40									
11	38,5	39,6	40	38,5	39,8	40									

**GRILLES NATIONALES INDICATIVES DE REFERENCE DES MAITRES  
CONTRACTUELS STAGIAIRES ISSUS DES CONCOURS**

ECHELONS	AGREGE STAGIAIRE (grille 39)			PROFESSEUR CERTIFIE, PROF EPS, PLP STAGIAIRES (grille 40)		
	Note minima	note moyenne	note maxima	note minimal	note moyenne	note maximale
1	32	34	35	30		35
2	32	34	35	30	33,3	35
3	32,2	34,1	36	30	33,3	35
4	32,5	34,7	37	31	34,2	36
5	33,5	35,8	38	33,5	35,6	37,5
6	34,5	37,1	39	34,5	37	38,5
7	36	38,1	40	36	38	39
8	37	38,9	40	36,5	38,7	39,5
9	37,5	39,4	40	37	39,1	40
10	38	39,6	40	38	39,3	40
11	38,5	39,8	40	38,5	39,6	40

PEGC et CE EPS (grille académique)

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-420-1186 du 21/04/2008

### ORGANISATION DES EXAMENS - SESSION 2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : M. LESTAMPS - Tel : 04 42 91 72 15 - Fax : 04 42 91 75 02

A compter de la session 2008, l'académie d'Aix-Marseille met en place le lot 1 du logiciel d'affectation des intervenants aux examens et concours « Imag'in ».

Une nouvelle version de l'application gérant les candidats sur les centres d'examens, ORGANET 2, est également disponible pour la session 2008.

#### 1/ IMAG'IN - LOT 1

Cette première version de l'application permet de visualiser, via un accès Internet, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations).

Le service établissement de l'application IMAG'IN permet :

- **aux chefs d'établissements :**
  - de **consulter les enseignants** de leur établissement convoqués et les missions affectées,
  - d'**éditer la liste des enseignants** de l'établissement qui sont convoqués.
  - de **signaler l'indisponibilité d'un enseignant** aux gestionnaires,
  - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves.

Remarque : Les enseignants de votre établissement sont les enseignants qui ont pour établissement principal d'exercice votre établissement.

- **aux chefs de centres :**
  - de **consulter les missions** du centre et les intervenants convoqués,
  - d'**éditer la liste des missions** du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués,
  - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves.

## 2/ IMAG'IN - EXAMENS CONCERNES

Les domaines de gestion concernés par IMAG'IN sont :

- les baccalauréats général et technologique
- les brevets de technicien supérieur
- les baccalauréats professionnels
- les BEP et CAP (Bouches du Rhône)

## 3/ ORGANET 2

L'application ORGANET permet aux établissements centres d'examen :

- d'**affecter des salles aux candidats** subissant des épreuves dans l'établissement ou éventuellement de modifier les affectations effectuées par les services du rectorat  
**ATTENTION : les modifications de salles effectuées sur ORGANET ne remontent pas dans OCEAN (service des examens et concours) et les convocations candidats ne peuvent pas être éditées sur ORGANET. Toute modification entraîne la responsabilité du chef de centre.**
- d'**éditer des documents** nécessaires au déroulement des épreuves :
  - listes diverses : affichage, appel et émargement,
  - étiquettes de tables,
- d'**extraire des fichiers de candidats** utilisables avec des logiciels de bureautique pour réaliser des documents complémentaires à ceux prévus par ORGANET.

La nouvelle version de l'application (Lot n°2) permet maintenant d'affecter les épreuves **orales** et **pratiques**.

## 4/ ORGANET 2 - EXAMENS CONCERNES

Les domaines de gestion concernés par ORGANET 2 :

- les baccalauréats général et technologique
- les baccalauréats professionnels
- les brevets de technicien supérieur
- les brevets professionnels

## 5/ ACCES AU SERVICES

Les applications Imag'in et Organet seront disponibles à la rentrée des vacances d'avril (semaine 17)  
Les modalités de connexion vous seront transmises par courrier électronique.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-420-1187 du 21/04/2008

### **OLYMPIADES ACADEMIQUES DES GEOSCIENCES - ANNEE 2007-2008**

Référence : note de service n° 2007-161 du 22 octobre 2007 publiée au BOEN n° 39 du 1er novembre 2007

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme ALENDA - Tel : 04 42 91 71 86 - Fax : 04 42 91 75 02 - Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83

Les épreuves des olympiades académiques des géosciences se dérouleront le mercredi 14 mai 2008 de 14 h à 18 h, dans les centres d'épreuves mentionnés dans le tableau ci-joint. Les établissements d'origine convoqueront individuellement les candidats qu'ils ont proposés selon le modèle joint en annexe.

Les lycées centres d'épreuves recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant ainsi que les copies de composition modèle EN et le papier brouillon.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de SVT des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de SVT des lycées d'origine des candidats.

Les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 15 mai 2008 au rectorat - DAFIP - à l'attention de Mme ROMEUF Nathalie, chargée de mission.

*Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille*

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
RECTORAT  
Division des examens et concours  
DIEC 2-02  
Dossier suivi par Mme OLIVIER

OLYMPIADES ACADEMIQUES DES GEOSCIENCES – ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

## CONVOCAATION INDIVIDUELLE

Monsieur

Mademoiselle

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Candidat(e) aux Olympiades des géosciences année 2007/2008

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

**Le mercredi 14 mai 2008 de 14 h à 18 h**

Au lycée .....

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

---

**Nota :** Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.

## OLYMPIADES ACADEMIQUES DES GEOSCIENCES SESSION 2008

 REPARTITION DES CANDIDATS  
 EPREUVE du MERCREDI 14 MAI 2008 de 14h à 18h

CENTRES D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES CANDIDATS
<b>ALPES DE HAUTE PROVENCE</b>		
Paul Arène Sisteron	5	Paul Arène Sisteron
<b>HAUTES ALPES</b>		
Aristide Briand Gap	2	Aristide Briand Gap
<b>BOUCHES DU RHONE</b>		
La Nativité Aix	3	La Nativité Aix
Adam de Craponne Salon	10 6 <b>16</b>	Adam de Craponne Salon Pierre Mendès France Vitrolles
Chevreul Blancarde Marseille	3 1 3 7 1 <b>15</b>	Chevreul Blancarde Marseille Périer Marseille Saint Exupéry Marseille Thiers Marseille Victor Hugo Marseille
<b>ACADEMIE</b>	<b>41</b>	

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-420-1188 du 21/04/2008

### **AVIS D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PACTE POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Références : Ordonnance du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat - Circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE - Arrêté ministériel du 20 mars 2008 autorisant au titre des années 2008 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROYER - Tel : 04 42 91 72 07 - Fax : 04 42 38 73 45

Les textes cités en référence mettent en place un nouveau mode d'accès qui permet d'intégrer la fonction publique et d'y être titularisé après un engagement de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans alternant formation et stage. La personne est titularisée après un examen professionnel.

Le contingent d'emplois offerts au recrutement pour l'académie d'Aix-Marseille est de 8 emplois d'adjoints administratifs.

#### **I) CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Ce recrutement est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV. Le candidat doit être de nationalité française ou de celle d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Pour le candidat en cours de naturalisation ou d'acquisition de l'une des nationalités requises, la titularisation ne pourra intervenir qu'une fois la condition de nationalité satisfaite.

#### **II) LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES POSTES A POURVOIR**

Les postes à pourvoir sont situés dans les établissements suivants :

- Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille- Aix-en-Provence
- Inspection académique des Bouches-du-Rhône- Marseille
- Université de Provence- centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université de la méditerranée- centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université Paul Cézanne - centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université d'Avignon et des pays de Vaucluse- Avignon
- Inspection académique de Vaucluse- Avignon
- Crous - Aix-en-Provence ou Marseille

#### **III) TYPE DE RECRUTEMENT**

Contrat de droit public, ouvrant droit à une formation qualifiante aux différents métiers exercés par les titulaires du corps des adjoints administratifs (formation adaptée en fonction du type de poste occupé) avec objectif de titularisation en fin de contrat.

#### **IV) CALENDRIER**

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : **Vendredi 30 mai 2008**. Cette date est impérative, aucune dérogation ne sera accordée.

#### **V) PROCEDURE**

**Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle auprès de l'agence locale de l'ANPE de leur domicile.**

**Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser directement à l'ANPE locale de leur domicile.**

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/08-420-71 du 21/04/2008

### **CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION - SESSION 2009 : REUNION D'INFORMATION ET INSCRIPTION AU DISPOSITIF DE FORMATION**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

Les personnels souhaitant suivre les séances de préparation aux concours programmées par le Rectorat pour l'année 2008-2009 devront s'inscrire au PAF entre le 21 Mai et le 25 Juin 2008.

Une réunion d'information sur le concours et les conditions d'organisation des séances de préparation aux épreuves aura lieu les :

- Mercredi 28 Mai 2008 de 14h00 à 17h00 dans l'amphithéâtre de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, rue du château de l'horloge, à Aix en Provence
  
- Mercredi 21 Mai 2008 de 14h30 à 17h00 dans la salle Henri Meynard ,Inspection Académique, Avignon

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*